Département du Doubs

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

PLUi Frasne Drugeon

Projet modifié

Commune de FRASNE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.3 Document graphique

Sud de la commune au 1/6000 ème

Pièce n°4.3.10

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 31/08/2021

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 12/07/2022

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Modification simplifiée approuvée le : 25/06/2024

Initiative

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29 -
initiativead25@orange.fr

Prélude

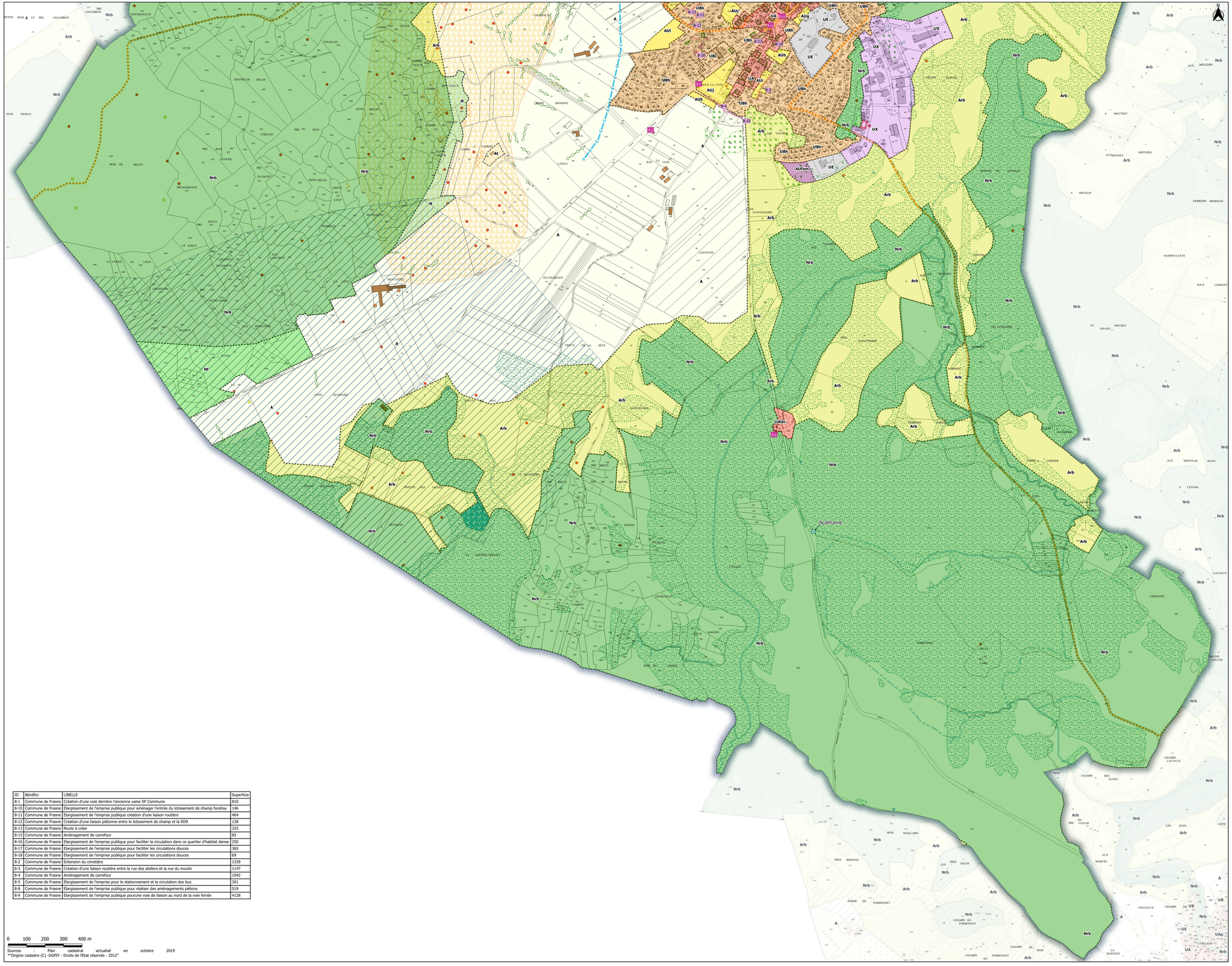

Légende :

Limite de zone ou de secteur

Zones urbaines

UA : Zone urbaine à caractère ancien
- UAp : Secteur de la zone UA à caractère patrimonial
- UAlac : Secteur de la zone UA correspondant au hameau de l'étang

UB : Zone urbaine d'extension récente
- UBc : Secteur de la zone UB à destination principale de commerce (Frasne)
- UBh : Secteur de la zone UB où l'hauteur autorisée est supérieure (Frasne)

UE : Zone urbaine à destination principale d'équipements publics

UX : Zone urbaine à destination principale d'activités économiques
- UXf : Secteur de la zone UX lié aux activités ferroviaires

Zones à urbaniser

AU : Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et par le règlement : vocation principale de logement

AUfam : Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et par le règlement : dédiée aux équipements publics d'intérêt collectif

Zones agricoles

A : Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
- Arb : Secteur de la zone A à enjeu environnemental (réservoir de biodiversité)
- At : Secteur de la zone A à vocation touristique (gîtes ...) : STECAL

Zones naturelles

N : Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existance d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Nrb : Secteur de la zone N à enjeux environnemental (réservoir de biodiversité)
- Nf : Secteur de la zone N où les exploitations forestières sont autorisées
- Ncabfrasne : Ncabfrasne : Secteur de la zone N dédié aux équipements spécifiques (cabanes de chasse, loisirs...) : STECAL

Secteurs concernés par des risques au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques inondation

Secteurs soumis à une crue centennale par débordement du Drugeon (source : DDT) et secteurs soumis au risque inondation (sources : commune/Prélude 2018)

Axe de ruissellement (source : données locales)

Sites pollués (source : BRGM, CD25, DDT, IGN, Prélude)

Ancienne carrière

Ancienne décharge

Ancienne sablière

Risques mouvement de terrain

Glissement de terrain

Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa moyen (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012)

Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa fort (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012)

Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa très fort (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012)

Indices karstiques (source: DDT, BRGM, GIPEK, IGN, Prélude)

Cavité naturelle

Doline

Perte

Aléa fort

Aléa affaissement (source : DDT, Atlas des mouvement de terrain)

Fort (forte densité de dolines)

Elements paysagers et écologiques reprérés au titre des articles :

L.151-19

Element ponctuel du bâti ou du paysage

Elément linéaire du bâti ou du paysage (mur en pierre)

Clos et jardin

Elément surfacique du paysage

L.151.23

Milieux humides (sources : DREAL et CBNFC, CEN, Prélude)

Zones humides avérées

Zones humides à compenser

Zones humides en compensation

Haies ou allignements d'arbres

Mares

Sources

Préscriptions réglementaires

Bâtiments agricoles

Bâtiments soumis à l'OAP patrimoine

Linéaire soumis au maintien des commerces existants au rez-de-chaussée

Marge de recul

Bâtiments isolés en zone A ou N pouvant changer de destination

Emplacement réservé et n° d'opération

Autres éléments

Cours d'eau

Cours d'eau DDT

Autres écoulements, fossés en eau

Liaisons douces à préserver ou à créer

Liaison douce à préserver

Liaison douce à créer

Périmètres de protection de captage d'eau

Périmètre de protection immédiat

Périmètre de protection rapproché

Périmètre de protection éloigné

ID	Bénéfici	LIBELLE	Superficie
8-1	Commune de Frasne	Création d'une voie derrière l'ancienne usine SP Commune	810
8-10	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique pour aménager l'entrée du lotissement de champ fondray	146
8-11	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique création d'une liaison routière	464
8-12	Commune de Frasne	Création d'une liaison piétonne entre le lotissement de champ et la RD9	128
8-13	Commune de Frasne	Route à créer	325
8-15	Commune de Frasne	Aménagement de carrefour	83
8-16	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique pour faciliter la circulation dans ce quartier d'habitat dense	250
8-17	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique pour faciliter les circulations douces	365
8-18	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique pour faciliter les circulations douces	69
8-2	Commune de Frasne	Extension du cimetière	1339
8-3	Commune de Frasne	Création d'une liaison routière entre la rue des ateliers et la rue du moulin	1147
8-4	Commune de Frasne	Aménagement de carrefour	1042
8-5	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise pour le stationnement et la circulation des bus	301
8-8	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique pour réaliser des aménagements piétons	519
8-9	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique pourune voie de liaison au nord de la voie ferrée	4128

0 100 200 300 400 m

Sources : Plan cadastral actualisé en octobre 2019
"Origine cadastre (C) OGPIF - Droits de l'Etat réservés - 2012"